



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique de la musique

Question écrite n° 38087

Texte de la question

M Bernard Schreiner attire l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur les conséquences des dispositions édictées par la congrégation pour le culte divin et publiées le 19 décembre 1987 par le Vatican, limitant à la seule musique sacrée les concerts dans les églises et interdisant l'organisation de spectacles payants. Cette mesure risque de limiter considérablement la tenue de concerts et partant, à réduire l'activité des musiciens professionnels et orchestres qui font le renom de l'Ecole musicale française. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour limiter les effets de ces dispositions qui ne permettront pas au seul mécénat de supporter les frais de fonctionnement de nombreux festivals.

Données clés

Auteur : [M. Schreiner Bernard](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38087

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1228